

**Déclaration liminaire du SE-UNSA pour
le CTP
réuni le 23 octobre 2017**

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs membres du CTP,

Aujourd'hui, nous sommes tous réunis afin notamment de finaliser la révision du barème de mutation en Polynésie française pour la campagne 2018 après 4 séances de discussion entre les OS et l'Administration.

Suite au constat du très faible taux de satisfaction des vœux exprimés lors de la campagne 2017, toutes les organisations syndicales ont émis le souhait de réviser le barème.

Il s'agit pour nous de prendre en compte les spécificités du territoire, ensemble de 5 archipels aux contraintes géographiques mais aussi culturelles et de permettre aux personnels ayant de réelles attaches dans cette COM d'y être affectés, et aux collègues les plus motivés d'enseigner à nos élèves polynésiens.

Le Se-Unsa considère en effet qu'un agent polynésien doit être prioritaire pour une affectation en Polynésie française. Priorité doit être également donnée à l'agent résident pour une mutation interne. Cela implique :

- Un maintien d'une bonification attache au pays, quel que soit le type de vœux, pour prioriser l'affectation de personnels originaires de Polynésie ou ayant un CIMM.
- Une revalorisation de l'ancienneté de poste, seul levier pour permettre enfin aux professeurs résidents d'obtenir satisfaction au bout d'un temps raisonnable dans l'établissement. Sans cette revalorisation ces agents continueront de passer après les nouveaux MAD et néotitulaires. La remontée de terrain fait état d'un découragement et d'une démotivation clairement exprimés par de trop nombreux collègues.

Nous avons reçu le document de travail de la DGEE et ce barème proposé appelle plusieurs observations de notre part.

Tout d'abord, nous saluons les efforts faits pour garantir l'affectation en Polynésie des personnels justifiant des attaches au Pays. Nous interrogeons par contre sur la formulation et la distinction entre « attache au pays » et « CIMM », le CIMM étant l'un des critères de l'attache au pays

Mais nous constatons que les grands oubliés de cette proposition sont les professeurs résidents. En effet, les simulations montrent clairement que, s'agissant du mouvement interne, nous risquons de passer au large de l'objectif premier de cette révision.

Nous nous interrogeons aussi sur les bonifications de sortie d'affectation (REP, CETAD) réduites à 10 points alors que toutes les OS et l'Administration sont arrivées à un accord sur ce sujet.

Enfin la bonification de sortie Iles éloignées nous interpelle également. Qu'espère-t-on obtenir en allongeant d'une année le bénéfice de cette bonification. C'est un autre blocage sur un critère qui ne concerne que les résidents.

Nous ferons des propositions qui permettent à la fois de maintenir une stabilité des équipes dans les établissements et de prioriser les mutations internes ainsi que l'affectation des personnels ayant justifié leurs attaches à la Polynésie française.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs membres du CTP, nous attirons votre attention sur l'ancienneté de service liée aux échelons car les résidents sont clairement défavorisés sur ce critère. En effet, du fait d'un manque criant d'inspections que nous avons tous dénoncé, 10 ans sans inspection est un cas commun en Polynésie française. Ce faisant, les professeurs résidents dont la carrière s'est déroulée en Polynésie héritent aujourd'hui d'un échelon déconnecté de leur implication réelle tout au long de leur carrière. A ancienneté dans

le corps égale, le professeur résident a, en moyenne, un échelon moindre que le professeur métropolitain. Par conséquent, revaloriser l'ancienneté de service sans revaloriser l'ancienneté de poste conduit à créer une situation d'iniquité inacceptable et va à l'opposé du cap que nous nous étions fixé.

Si nous comprenons tout à fait la nécessité d'une stabilisation des équipes pédagogiques dans les établissements, il nous semble tout aussi important d'avoir des professeurs motivés et épanouis dans leur établissement. Lorsque qu'une équipe ne fonctionne pas ou se désengage après plusieurs années de coopération, l'établissement et les élèves ont tout à gagner d'un renouvellement de personnel.

Nous souhaitons enfin rappeler, concernant la bonification de sortie Iles éloignées, que ne sont pas légion les professeurs résidents souhaitant sortir des Iles éloignées.

Aussi, le Syndicat des Enseignants de l'UNSA dans ses propositions entend-il rétablir le cap afin que la révision du barème constitue une réelle avancée et non pas une occasion manquée.

Nous terminerons notre déclaration en interpellant le Vice-Rectorat car nous ne saurions passer sous silence l'annonce du gel de l'enveloppe des IMP. Encore une annonce négative. Les agents investis dans leur établissement, attachés à proposer leurs compétences premières et complémentaires dans divers projets, sur diverses missions, dans l'intérêt des élèves, vont se désengager ou tout du moins geler leur implication. Le SE-Unsa ne saurait accepter que les établissements scolaires de Polynésie française et nos élèves, en première ligne, soient les victimes collatérales d'une sorte de guerre froide entre le VR et Ministère de l'Education. Un réchauffement diplomatique est à trouver rapidement. La Fédération Unsa-Education Polynésie a d'ailleurs demandé qu'une réunion tripartite soit organisée.

Le Syndicat des Enseignants de l'UNSA entend se montrer vigilant car il est soucieux de l'intérêt des collègues qu'il représente et de la bonne marche du système éducatif polynésien.

Merci.

Syndicats des Enseignants de l'UNSA
Polynésie française
com@seunsa987.org
89 747 305